



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 11
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE CLERMONT-
FERRAND A FRANCE URBAINE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent codes et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes »

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote au scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

FRANCE URBAINE est une association de collectivités souhaitant incarner la diversité urbaine et promouvoir l'alliance des territoires. Elle regroupe aujourd'hui plus de 50 grandes villes de France, 22 métropoles, 13 communautés urbaines, 14 communautés d'agglomération et représente 2 000 communes de toutes tailles. La Ville de Clermont-Ferrand est adhérente à cette structure.

Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts, la représentation des collectivités membres de France Urbaine a évolué. Désormais, chaque personne morale membre est représentée à l'Assemblée Générale de l'association par son représentant légal et trois représentants désignés. Celle-ci veillera au respect de la parité au sein de sa représentation.

Le Maire étant donc membre de droit de cette association, le conseil municipal est sollicité pour désigner 3 membres.

Dès lors, il vous est proposé :

- de ne pas procéder à cette désignation au vote à bulletin secret,
- de désigner Mesdames Marion CANALES et Anne-Laure STANISLAS, Monsieur Jean-Christophe CERVANTES pour siéger à l'Assemblée Générale de FRANCE URBAINE en tant que représentants de la Ville de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Mesdames Marion CANALES et Anne-Laure STANISLAS, Monsieur Jean-Christophe CERVANTES sont désignés pour siéger à l'Assemblée Générale de FRANCE URBAINE en tant que représentants de la Ville de Clermont-Ferrand.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 MAI 2021

Le Maire,



Olivier BIANCHI

